

Lors du vote du compte financier unique			
Nombre de membres en exercice		<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre de membres présents		<input checked="" type="checkbox"/>	
Nombre de suffrages exprimés		<input checked="" type="checkbox"/>	
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour <input checked="" type="checkbox"/>

2025.01.01

Sainte-Agathe-En-Donzy

DELIBERATION

DU 14 FEVRIER 2025

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 05/02/2025
Séance du 14/02/2025 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PRUD'HOMME Daniel, 1er adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. le Receveur municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote après s'être fait présenter le compte financier unique dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19 577,10 €		91 421,82 €	0,00 €	110 998,92 €
Part affectée à investissement					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	94 267,56 €	104 520,02 €	127 729,33 €	60 091,31 €	221 996,89 €	164 611,33 €
Totaux	94 267,56 €	124 097,12 €	127 729,33 €	151 513,13 €	221 996,89 €	275 610,25 €
Résultat de clôture		29 829,56 €		23 783,80 €		53 613,36 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			23 783,80 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			3 618,01 €		
	Restes à réaliser RECETTES			26 833,00 €		
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			46 998,79 €		

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique 2024 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Membres présents : MM. COASSY Bruno, PRUD'HOMME Daniel, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, RABUT André, MAUGÉ Solange, GUÉDON Serge, RONDEPIERRE Sandrine, MILLET Sabine, REY Paule Marise.
secrétaire de séance : GAGNAIRE Bernard

secrétaire de séance
GAGNAIRE Bernard



(Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),

PRUD'HOMME Daniel, 1er adjoint

Préposé de réception - Ministère de l'Intérieur
042 214201964_20250214_20250101-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025

Préfet ou délégué compétente par délégation

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable